

ARRETE n°2021-13

fixant le calendrier électoral pour le renouvellement partiel des collèges des représentants des personnels à la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) et à la Commission de la recherche (CR) du Conseil académique (CAC)

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L712-1 et suivants, L719-1 et suivants, L953 -2, R712 -1 à R712-8 et D 719-1 à D 719-40, dans sa version issue des modifications introduites par le décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou à la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil dans leur version approuvée en séance du Conseil d'administration du 16 octobre 2020 ;

Vu la délibération en date du 7 septembre 2018 par laquelle le Conseil d'administration a élu Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) ;

Vu la décision portant sur les modalités techniques d'organisation du vote électronique en vue des scrutins institués pour l'élection des représentants des personnels et des usagers au conseil d'administration, à la Commission de la recherche et à la Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), ainsi que pour les élections à certains conseils de composantes ;

Vu l'avis du comité électoral consultatif en date du 5 février 2021 ;

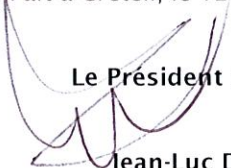
ARRETE

Article 1 : Les opérations électorales en vue du renouvellement partiel des collèges des représentants des personnels à la Commission de la formation et de la vie universitaire et la Commission de la recherche du Conseil académique se dérouleront selon le calendrier suivant :

| | |
|--|---|
| Affichage des listes électorales | Au plus tard le mercredi 24 février 2021 |
| Date butoir de réception des candidatures et, le cas échéant, des professions de foi | Au plus tard le vendredi 5 mars 2021 à 16h00 |
| Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales pour les usagers dont l'inscription sur les listes n'est pas automatique mais subordonnée à une demande leur part | Mercredi 10 mars 2021 |
| Période de vote électronique : du mardi 16 mars 2021 (10h00) au vendredi 19 mars 2021(16h00) | |
| Clôture des opérations de vote, dépouillement et proclamation des résultats | Vendredi 19 mars 2021 |
| Ouverture de la période de recours contentieux | Vendredi 19 mars 2021 |

Article 2 : Le directeur général des services de l'UPEC est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 12 février 2021

Le Président de l'Université

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ